

PROPOSITION DE PROJET À

L'ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX (OIBT)

Présenté par le Gouvernement de Madagascar

INTITULÉ : APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'UTILISATION – PHASE I, ETAPE 1 ET 2

RÉSUMÉ

L'exploitation illégale des forêts ainsi que l'utilisation non durable sont une menace importante pour la plupart des grands massifs forestiers tropicaux et qui ne sapent pas seulement les efforts visant à mettre en place une approche pour l'utilisation durable de la forêt, mais aussi menacent également les moyens de subsistance des communautés locales. Madagascar n'est pas épargné par cette exploitation illégale de bois et surtout les espèces de bois précieux, constituant ainsi un problème majeur depuis la crise politique qui a secoué le pays en 2009. Plusieurs mesures ont été adoptées au niveau national pour endiguer le problème. Des initiatives ont été aussi prises au niveau international pour maîtriser la situation.

Parmi les mesures prise était l'inscription du genre *Dalbergiaspp* (bois de rose et palissandre) et *Diospyrosspp* (bois d'ébène) en annexe II de la CITES en 2013. Cette inscription a été accompagnée d'un plan d'action visant à assainir la filière. Des efforts ont été consentis pour résoudre le problème mais des actions essentielles ont besoin d'être renforcés. Parmi ces actions figurent la gestion de stocks de bois éparpillés dans quelques régions de Madagascar. En 2018, Madagascar a soumis à la CITES un document qui développe la manière pour maîtriser ces stocks de bois précieux. Ce document est issu d'une concertation de multiples experts en la matière. Il a été présenté à la 70^{ème} session du comité permanent (Sochi, octobre 2018) mais n'a pas eu l'adoption des membres dudit Comité et le renvoi pour révision, toutefois quelques actions ont été autorisées à mettre en œuvre.

Afin de s'y conformer, Madagascar prévoit avec l'appui de ses partenaires comme l'Organisation International des Bois Tropicaux (OIBT) de revoir le document et d'entamer les étapes acceptées par le Comité Permanent pour démontrer la volonté de progresser mais surtout avoir l'adhésion des parties prenantes intéressées par le cas de Madagascar. Madagascar est persuadé que le développement de ce plan d'utilisation est le seul instrument essentiel possible pour l'aider à dénouer le problème actuel sur la gestion des bois précieux et qui lui permettra de s'engager sur les bonnes railles vers la gestion durable de ces espèces et vers la foresterie durable.

Pour arriver à la révision de ce plan et afin d'obtenir le plus de soutien possible, il est essentiel d'une part de consulter les parties prenantes pour revoir le remplacement des systèmes de compensation proposé, la fonction d'observateur indépendant, le mécanisme de gestion des fonds et d'autre part, la mise en œuvre de test pour les étapes validées. Compte tenu des ressources limitées du Gouvernement de Madagascar, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable a sollicité ses partenaires techniques et financiers à l'appuyer, d'où la mise en place de ce projet.

Le but étant de permettre au Gouvernement de Madagascar de démontrer l'efficacité du système proposé pour avoir la mainmise sur les stocks, assurer la traçabilité et d'arriver à satisfaire la recommandation de la CITES dans le plan d'action sur les bois précieux. Les résultats attendus sont (1) Un état des lieux complet des procédures actuels des inventaires et de gestion de stocks est établi, (2) Une méthodologie réaliste est proposée pour les activités à conduire lors de l'inventaire des stocks, (3)

Un inventaire vérifié pilote est mis en œuvre, (4) Un mécanisme fiduciaire est accepté par les parties prenantes, (5) Le système de gestion des fonds qui sera plus utiles à la conservation est validé, (6) Une nouvelle version du document plan d'utilisation est disponible pour validation du Comité Permanent.

AGENCE D'EXÉCUTION :

Le Secrétariat Général de l'Environnement et du Développement Durable ;

Agent Fiduciaire : Bureau National de Coordination REDD+ une unité du gouvernement qui gère actuellement un financement de la Banque Mondiale à la hauteur de 8,8 millions USD.

DURÉE : (18 mois)

DATE DE LANCEMENT PROPOSÉE: JUIN 2019 JUSQU'AU DECEMBRE 2020

BUDGET ET SOURCE DE FINANCEMENT PROPOSÉE

- (a) Contribution OIBT (en dollars E-U) : 111 850 USD
- (b) Contribution du Gouvernement (*en nature*; en dollars E-U) 5 000 USD
- (c) Contribution d'autres sources (préciser, en dollars E-U): Banque Mondiale, 55500 USD

Ière PARTIE : CONTEXTE.....	4
Origine/Historique.....	4
IIème PARTIE: LE PROJET	5
1. Objectif du projet.....	5
2. Justification	5
2.1 Problèmes à traiter.....	5
2.2 Situation souhaitée à l'issue du projet	7
2.3 Bénéficiaires visés	7
2.4 Risques.....	7
3. Produits.....	8
<i>Objectif spécifique 1 :</i>	8
<i>Objectif spécifique 2 :</i>	8
4. Activités	8
5. Plan des travaux.....	10
IIIème Partie: DISPOSITIONS Opérationnelles	13
1. Structure organique	13
2. Suivi, rapports et évaluation	13
3. Budget	13
3.1. <i>Budget total du projet par activité</i>	13

Ière PARTIE : CONTEXTE

Origine/Historique

A la suite de l'inscription des *Dalbergias* spp (bois de rose et palissandre) et *Diospyros*spp (bois d'ébène) en annexe II de la CITES en 2013, un plan d'action a été mis en place par la CITES avec une suspension temporaire de son commerce. Ce plan d'actions CITES sur les bois précieux de Madagascar a été modifié en décisions (n°17.203 à 17.208) et la suspension maintenue lors de la 17^{ème} Conférence des Parties (CoP) pour la clarification des responsabilités qui incombent aux entités chargées de mener les actions, et afin que les instructions ne soient plus amalgamés dans un plan d'action unique mais présentées sous forme de décisions séparées.

Pour Madagascar, la décision du plan se regroupe en trois dimensions dont l'amélioration significative de l'application de la loi ; la Gestion de stocks (présenter un plan d'utilisation pour approbation au niveau du Comité Permanent (SC) et un inventaire vérifié d'au moins 1/3 de stocks) et les activités scientifiques et gestion durable des forêts.

Des efforts ont été déployés depuis l'inscription afin de se conformer à la Convention et de permettre la levée de suspension. Des activités ont été mises en œuvre au niveau national et des discussions ont été entamées au niveau international avec les partenaires pour trouver la solution idoine. Des étapes importantes ont été franchies. Madagascar a rapporté les progrès de la mise en œuvre de ces activités à chaque session des Comités CITES (PC 23, 24 et SC 69, 70). La CITES a reconnu les progrès importants que Madagascar a réalisés dans le domaine de la mise en œuvre de ce plan d'action.

En ce qui concerne la gestion de stocks de bois, à la 70^{ème} session du Comité Permanent (SC), Madagascar a soumis une version améliorée du document intitulé « *Mécanisme de vérification de stock et business plan* », et qui expose la manière dont Madagascar voudrait gérer les stocks de bois de rose et de bois d'ébène (déclarés par les opérateurs/detenteurs de bois et les bois saisis), pour la considération des membres du Comité Permanent. En session, le SC a pris note des progrès et reconnaissait que ce document soumis par Madagascar a été profondément amélioré depuis la première version en juillet 2017.

Des étapes essentielles de ce document n'ont pas eu l'acceptation des membres du Comité Permanent et l'a renvoyé pour révision par Madagascar. Toutefois, à l'issue de cette 70^{ème} session, les étapes 1 et 2 de la phase I dudit document ont été appuyés par la CITES pour être effectués tandis que les étapes 3 et 4 ont été recommandées pour une révision notamment en ce qui concernait les systèmes de compensation proposés pour prendre le contrôle officiel du bois.

La phase 1 du document plan d'utilisation décrit le mécanisme de vérification des stocks et qui fournit quatre étapes complètes pour établir et mettre en œuvre efficacement le processus ainsi qu'un mécanisme approprié pour obliger les individus et les exploitants qui possèdent des bois déclarés non contrôlés par le Gouvernement à participer au programme de vérification des stocks.

L'étape 1 de la phase 1 consiste à examiner les précédents audits effectués par la société SGS en 2015 et les saisies par le Gouvernement de Madagascar pour une re-vérification des « Stocks officiels Contrôlés » par l'application d'un système de traçabilité de marquage, de gestion de base de données et codage spécifique pour chaque rondin ou forme de bois.

L'étape 2 de la phase 1 consiste à continuer sur place les procédures d'inventaire des bois déclarés non contrôlés par le Gouvernement sur la base des déclarations officielles de 2011 avec l'application du même système de traçabilité des bois.

La présente proposition vise à cet égard à :

- Développer les préalables pour la mise en œuvre effective des étapes 1 et 2 de la phase 1 du plan d'utilisation validés par la CITES. Elle prend la forme d'une organisation méthodologique pour permettre des tests pilotes d'inventaires pour quelques régions¹ à forte concentration de stocks afin de démontrer que les méthodes soient efficaces permettant de marquer, de sécuriser et d'assurer la traçabilité des bois et/ou pour des stocks saisis qui sont détenus (par exemple dans des ports) qui pourrait servir de cas pilote.
- En outre, elle propose de réviser les autres points non validés pour permettre la révision du document en plan d'utilisation des stocks.

Tout en contribuant à répondre aux recommandations du Plan d'Action CITES sur les bois précieux, ces expériences permettront de mettre en évidence la situation sur terrain.

IIème PARTIE: LE PROJET

1. Objectif du projet

Madagascar doit répondre aux exigences de la CITES sur la gestion de stocks de ses bois de roses et bois d'ébène. Pour s'y conformer, le document qui présente de la manière de les gérer n'a été validé que partiellement. De ce fait, il a été recommandé de mettre en œuvre les parties acceptées et de revoir les points discordants pour validation lors de la prochaine session du Comité Permanent.

Ainsi, l'objectif de ce projet est d'appuyer la mise en œuvre de la phase 1 (étape 1 et 2) du plan d'utilisation tout en contribuant ainsi à l'amélioration de la gestion forestière dans le pays et aux objectifs de la CITES.

2. Justification

2.1 Problèmes à traiter

Madagascar a souffert d'une exploitation forestière incontrôlable (légale et illégale) pendant de nombreuses années. A la suite de l'inscription en annexe II du genre *Dalbergiaspp* (bois de rose et de palissandres) et *Diospyrosspp* (bois d'ébène) en 2013 (CoP 16), un plan d'actions a été élaboré pour aider Madagascar à mettre en œuvre cette inscription. Ce plan d'actions prévoyait une interdiction formelle des exportations de ces espèces par Madagascar jusqu'à ce que des pratiques de gestion durable de l'espèce puissent être mises en place. Ce plan a été modifié en décisions lors de la CoP 17 pour plus de précision.

Une considération clé dans la mise en œuvre de l'inscription à la CITES des espèces de bois de rose et d'ébène de Madagascar est la gestion des stocks de bois importants de ces espèces dans le pays et la lutte contre son trafic illicite. Durant plus de 05 ans allant jusqu'en 2016, Madagascar a adopté

¹ 11 régions sont concernées par la déclaration de stock et stocks saisis à savoir la région SAVA, ANALANJIROFO, ANTSINANANA, ANALAMANGA, ATSIMO ANTSINANANA, VATOVAVY VITO VINANY, ANOSY, DIANA, ATSIMO ANDRFANA, BOENY, MENABE

des ordonnances, décrets et des lois pour établir un cadre pour la gestion des stocks de ces espèces et l'interdiction de son exploitation.

L'ordonnance 2011 – 001 portant répression des infractions relatives aux bois de rose et bois d'ébène avait pour objet la réglementation et la répression des infractions en interdisant la coupe, la circulation, l'exploitation, la possession et la commercialisation de bois de rose, d'ébène tout en incitant les détenteurs de stocks à déclarer leur bois sous peine de sanction, sans que le sort de ces stocks ne soit clairement déterminé par ce même texte. En 2016, cette ordonnance a été remplacée par la loi 2015 – 056 portant création de la « *chaîne spéciale de lutte contre le trafic de bois de rose et/ou de bois d'ébène* » et répression des infractions relatives aux bois de rose et/ou bois d'ébène et qui a mis en place des structures pour assainir la filière bois précieux.

Le Gouvernement a accordé une amnistie à ceux qui ont déclaré des stocks de ces espèces dans le cadre de ces régimes réglementaires dans le but de les maîtriser, ce qui a conduit à des rapports soumis à la CITES concernant environ 320 000 rondins de stocks déclarés et / ou saisis. Toutefois, la majorité de ces stocks reste hors du contrôle du Gouvernement et actuellement en la possession de ceux qui les ont déclarés.

La CITES a recommandé de faire un inventaire vérifié de tous les stocks et d'au moins 1/3 de ces stocks et de soumettre un plan d'utilisation de ces stocks pour approbation et orientation complémentaire - condition pour la levée de la suspension. Ainsi, en 2015, Madagascar a débuté l'audit de ces stocks saisis en collaboration avec la Banque Mondiale et sous le financement de l'Association Internationale de Développement. En 2017, sur financement propre du Gouvernement, un début des inventaires des bois déclarés ont été menés par le Secrétariat Exécutif du Comité interministériel (SE COMINT) – entité chargée de l'assainissement de la filière bois précieux. Ces deux activités ont permis d'arriver à atteindre le 1/6 des stocks c'est-à-dire environ 50 000 rondins (en se basant sur les 320 000 rondins rapportés à la CITES – SC 69).

Les inventaires réalisés n'ont pas pu atteindre la recommandation de 1/3 de la CITES et le système de codage et de marquage qui a été mis en place pour la traçabilité ne permettait pas de répondre aux exigences de sécurité des bois. Ce qui a amené le Gouvernement à faire une autre proposition de technologie de traçabilité. Cette nouvelle proposition a été intégrée dans le document « *mécanisme de vérification de stocks et business plan* » présenté par Madagascar aux sessions du comité permanent 69^{ème} et 70^{ème} session.

Lors de l'atelier effectué par le Gouvernement en collaboration avec l'OIBT en juin 2018 à Antananarivo, plusieurs questions restaient en suspens sur la manière dont l'équipe du Secrétariat Exécutif du COMINT chargée de l'assainissement des bois précieux a conduit les inventaires à savoir la méthodologie, le système de marquages, les négociations avec les détenteurs, la transparence. Par conséquent, Madagascar n'a pas pu fournir les éléments requis suivant les recommandations de la CITES.

Ainsi, ce projet sera effectué pour mettre en œuvre des programmes pilotes des étapes 1 et 2 du Plan d'utilisation et d'utiliser le résultat pour démontrer l'efficacité des systèmes afin de rendre compte au Comité permanent de la CITES en mai 2019 afin d'obtenir le plus de soutien possible.

2.2 Situation souhaitée à l'issue du projet

A la fin du projet, le Gouvernement malgache disposera de données de base fiables sur le résultat de l'étude pilote afin de démontrer un fort engagement à suivre systématiquement le plan, cela représenterait une position beaucoup plus forte pour amener les autres parties ainsi que sur les partenaires technique et financier, qui ont soulevé certaines préoccupations par rapport au processus, notamment l'Union européenne et les États-Unis à y adhérer.

Madagascar disposera d'un nouveau plan d'utilisation issu de la participation des parties prenantes. Ainsi, les résultats obtenus au cours de ce projet contribueront plus tard à l'amélioration de la gestion forestière dans le pays et aux objectifs de la CITES.

2.3 Bénéficiaires visés

Les principaux bénéficiaires du projet sont les parties prenantes et acteurs impliqués dans l'assainissement de la filière bois précieux:

- la communauté locale soucieuse de la préservation de la biodiversité
- la communauté internationale concernée par la bonne gestion des ressources du patrimoine international
- les régions affectées par les problèmes récurrents de trafics illicites des bois précieux
- les sociétés civiles et les organisations non gouvernementales qui travaillent dans la conservation de la biodiversité
- les scientifiques et Organisations non gouvernementales (ONG) intéressés à la gestion durable des ressources des forêts
- le Gouvernement malgache à travers le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable qui disposera d'un plan d'utilisation cohérent et des données importants à présenter à la prochaine session de la CITES à Sri Lanka.

2.4 Risques

L'utilisation des bois précieux a le potentiel de jouer un rôle important sur le plan économique à Madagascar dans le temps. Elle pourrait servir comme véhicule d'amélioration des revenus pour la meilleure gestion des ressources naturelles et pourrait aussi contribuer à des activités d'amélioration des conditions de vie de la population locales s'ils sont bien gérés d'une manière durable.

Ce projet présente néanmoins des risques qui pourraient ralentir l'acquisition des données utiles tels que :

- a. Si la communication pour l'objectif de projet ne serait pas bien clair, cela contribuerait aux risques de refus des détenteurs de bois, la manipulation des stocks ou de ne pas adhérer au processus. Il faudrait une appropriation et leadership par le nouveau Gouvernement du processus, des résultats et des procédures pour gérer les stocks pour diminuer les risques.
- b. Un risque serait lié aux parties prenantes qui pourraient ne jamais accepter quelque utilisation des bois et qui pourrait essayer d'attaquer les résultats. Pour faire face, le projet devrait démontrer un processus robuste, qui respecterait les normes internationales et qui serait fait avec transparence. Ce projet essaierait en elle-même de diminuer les objections.
- c. Un risque lié à l'incertitude des stocks et l'identification des espèces qui sont ciblés pour l'inventaire sans l'établissement d'avis non préjudiciable. Pour y faire face, il y a plusieurs

options qui pourraient être ciblé pour un inventaire initial comme les stocks saisies à des différents ports qui pourrait servir comme cas d'étude.

- d. Les catastrophes naturelles telles que les cyclones qui toucheraient périodiquement le pays, constitueraient des risques pour ce projet. L'impact de ces cyclones caractérisé par des inondations et des crues importantes rendrait difficile l'accès aux sites de stocks. La collaboration étroite avec les collectivités territoriales décentralisés, les opérateurs et les déclarants qui connaissent mieux les sites de leurs stocks pourraient alléger les problèmes rencontrés sur le terrain,

3. Produits

Objectif spécifique 1 :

Développer la méthodologie de travail et un inventaire pilote qui sert de test dans la mise en œuvre les étapes 1 et 2, phase 1 du document plan d'utilisation « mécanisme de vérification de stocks ».

- *Produit 1.1 : Après une évaluation, un état de lieux complet des procédures actuels des inventaires et de gestion de stocks est établi*
- *Produit 1.2 : Une méthodologie réaliste est proposée pour les activités à conduire de l'inventaire des stocks*
- *Produit 1.3 : un inventaire vérifié pilote est mis en œuvre*
- *Produit 1.4 : un rapport de d'inventaire est effectué*

Objectif spécifique 2 :

Réviser le document business plan en tenant compte de la recommandation du Comité Permanent en y intégrant les résultats des nouvelles propositions et consultations.

- *Produit 2.1 : un rapport de consultation avec les parties prenantes clés à Madagascar est établi*
- *Produit 2.2 : un mécanisme fiduciaire est accepté par les parties prenantes*
- *Produit 2.3 : le système de gestion des fonds qui sera plus utiles à la conservation est validé*
- *Produit 2.3 : une nouvelle version du document plan d'utilisation est disponible pour la 71ème session du comité permanent*

4. Activités

4.1. Produit 1.1 : Après une évaluation, un état des lieux complet des procédures actuels des inventaires et de gestion de stocks est établi

- *Activité 1.1.1 : Faire un état des lieux des inventaires effectués et en relever les failles*

Il s'agit de faire une analyse constructive (i) des inventaires (stocks saisis et déclarés) déjà effectuées par Madagascar, (ii) la gestion des sites de stocks, (iii) les rapports effectués par Madagascar et l'attente de la CITES à propos des inventaires dite « vérifiés ». L'analyse des situations permet de dégager la faiblesse du système et de proposer une alternative acceptée par toutes les parties prenantes.

- *Activité 1.1.2. : consulter les parties prenantes sur l'inventaire effectué auparavant*

Il s'agit de prendre les avis des parties prenantes de la manière dont il a été effectué les inventaires ; prendre des exemples dans d'autres pays qui ont eu les mêmes problèmes de gestion de stocks que Madagascar.

Produit 1.2 : Une méthodologie réaliste est proposée pour les activités à conduire dans l'inventaire vérifié des stocks

- *Activité 1.2.1. : développer la méthodologie de travail pour réaliser les inventaires vérifiés*

Il s'agit de produire une méthodologie fiable et quantifiable pour la réalisation de la suite des inventaires dont (i) l'élaboration d'une méthode pour quantifier les bois suivant les normes standard et avec la technologie de traçabilité ;(ii) les procédures administratives et juridiques dont les PV ; (iii) l'estimation des coûts liées à la mise en œuvre ; (iv) l'identification des sites à forts concentrations de stocks pour atteindre l'inventaire vérifié d'au moins 1/3 des stocks.

- *Activité 1.2.2 : faire valider la méthodologie par le Gouvernement*

Il s'agit de présenter la méthodologie avec les termes de référence pour sa réalisation pour avoir l'adhésion des parties prenantes et la validation du Gouvernement au niveau du COMINT.

Produit 1.3 : un inventaire vérifié pilote est mis en œuvre

- *Activité 1.3.1. : Effectuer un inventaire pilote pour tester la méthodologie*

Il s'agit de mettre en œuvre un projet pilote avec la méthodologie d'inventaire sur les systèmes du plan d'utilisation de la phase 1, l'étape 1 et 2. Cela nécessite de commencer avec les stocks saisis et confisqués actuels. Le processus consiste à ajouter la technologie anti-contrefaçon et les codes de données de StarMark sur environ 10 000 rondins pour présenter un inventaire vérifié des stocks contrôlés officiellement, comme indiqué dans l'Étape 1.

- *Activité 1.3.2 : faire un rapport de situation*

A la fin de l'inventaire pilote, (i) un rapport doit être effectué pour documenter les réalités de terrain, (ii) présenter ce rapport à la prochaine session du Comité Permanent pour montrer un fort engagement à suivre systématiquement le Plan d'utilisation afin d'inciter les autres parties ainsi que sur les bailleurs de fonds potentiel à soutenir Madagascar.

Produit 2.1 : un rapport de consultation avec les parties prenantes clés à Madagascar est établi

- *Activité 2.1.1 : faire des analyses comparatives du mécanisme de compensation*

Il s'agit de voir les options possibles pour avoir le contrôle des stocks par le Gouvernement en tirant des exemples pertinents dans le monde et à Madagascar. L'aspect de la compensation proposé par Madagascar n'a pas eu l'accord et des parties prenantes et des organisations de la société civile tels que l'UE, le WWF, EIA, WRI, WCS l'ont critiqué. Il est important que ceux qui n'ont pas accepté proposent des solutions à ce problème.

- *Activité 2.1.2 : faire un rapport de consultation*

Les parties prenantes qui ont critiqué le plan doivent avoir une proposition de remplacement. Ces propositions seront incluses dans le rapport de consultation.

Produit 2.2 : un mécanisme fiduciaire est accepté par les parties prenantes

- *Activité 2.2.1 : Proposer des solutions pour prendre le contrôle officiel des stocks*

A la suite de la consultation des parties prenantes pertinentes ; des solutions seront disponibles et proposer pour le remplacement des systèmes de compensation actuellement proposés pour prendre le contrôle officiel du bois, conformément à la législation nationale et aux procédures légales pertinentes en vigueur et une estimation des coûts pour prendre contrôle des stocks.

Produit 2.3 : le système de gestion des fonds qui sera plus utiles à la conservation est validé

- *Activité 2.2.1 : explorer les systèmes de fonds actuellement valable à Madagascar*

Il s'agit de faire (i) une analyse des systèmes de gestion de fonds y compris celui du Ministère des finances et des budgets, les fonds spéciaux, système EPIC, système EPA, bon de trésor, fondations, ... (ii) analyse comparative du fonctionnement d'un observateur indépendant et/ou audit et comité de supervisions qui assure la supervision de l'utilisation des fonds.

- *Activité 2.2.2 : Proposer un système de gestion de fonds*

Il s'agit de consulter les parties prenantes sur la manière de gérer les fonds. Pour garantir la sécurité dans l'utilisation des fonds dédiés pour la gestion durable des forêts et l'augmentation des investissements pour les mesures d'application contre l'exploitation et les trafics illégaux. Cette situation amène à modifier le décret 2016 – 801 notamment en ce qui concerne la chapitre XI, article 26 : des modalités de répartition des produits de la vente ; chapitre XII, article 27 : ligne d'utilisation des produits de la vente. La gestion des fonds doit aussi prendre en compte des objectives pour appuyer la bonne gestion des ressources naturelles toujours restant.

Produit 2.3 : une nouvelle version du document plan d'utilisation est disponible pour la session du comité permanent

- *Activité 2.3.1 : mener des consultations pour la révision du plan d'utilisation*

Il s'agit de faire un atelier de validation avec les propositions/recommandations des parties prenantes notamment en intégrant (i) les résultats des consultations menées pour améliorer les étapes 3 et 4 ; (ii) la création d'une fonction d'observateur indépendant, qui serait financée par des sources externes, afin de veiller à la transparence, et à une supervision indépendante et efficace.

- *Activité 2.3.2 : proposer la nouvelle version du plan d'utilisation pour soumission à la 71^{ème} session du comité permanent*

Il s'agit de finaliser le document plan d'utilisation pour avoir l'approbation à la prochaine session du comité permanent et la recommandation à le mettre en œuvre.

5. Plan des travaux

PRODUITS/ACTIVITES	PARTENAIRE RESPONSABLE	CALENDRIER (en mois)								
		1	2	3	4	5	6	7	8	9
Produit 1.1 : Un état des lieux complet des procédures actuels des inventaires et de gestion de stocks est établi	Coordination et consultant méthodologie	■	■							
Activité 1.1.1 : Faire un état des lieux des inventaires effectués et en relever les failles	Coordination et consultant méthodologie	■	■							
Activité 1.1.2. : consulter les parties prenantes sur l'inventaire effectué auparavant	Coordination et consultant méthodologie	■	■							
Produits 1.2 : Une méthodologie réaliste est proposée pour les activités à conduire dans l'inventaire vérifié des stocks	Consultant méthodologie	■	■							
Activité 1.2.1. : développer la méthodologie de travail pour réaliser les inventaires vérifiés	Consultant méthodologie		■	■	■					
Activité 1.2.2 : faire valider la méthodologie par le gouvernement	Coordination		■	■	■					
Produit 1.3 : un inventaire vérifié pilote est mis en œuvre	DGF et SE COMINT					■	■	■	■	
Activité 1.3.1. : Effectuer un inventaire pilote pour tester la méthodologie						■	■	■	■	
Activité 1.3.2 : faire un rapport de situation	Coordination, équipe inventaire								■	■
Produit 2.1 : un rapport de consultation avec les parties prenantes clés à Madagascar est établi	Consultant international « plan d'utilisation »		■	■	■					
Activité 2.1.1 : faire des analyses comparatives du mécanisme de compensation	Consultant international « plan d'utilisation »		■	■	■					
Activité 2.1.2 : faire un rapport de consultation	Consultant international « plan d'utilisation »		■	■	■					
Produit 2.2 : un mécanisme fiduciaire est accepté par les parties prenantes	Consultant international « plan d'utilisation »		■	■	■					
Activité 2.2.1 : Proposer des solutions pour prendre le contrôle officiel des stocks	Consultant international « plan d'utilisation »				■					

<i>Produit 2.2</i> : le système de gestion des fonds qui sera plus utiles à la conservation est validé	Coordination et consultants												
<i>Activité 2.2.1</i> : explorer les systèmes de fonds actuellement valable à Madagascar	Coordination et Consultant international « plan d'utilisation »												
<i>Activité 2.2.2</i> : Proposer un système de gestion de fonds	Consultant international « plan d'utilisation »												
<i>Produit 2.3</i> : une nouvelle version du document plan d'utilisation est disponible pour la 71 ème session du comité permanent	Consultant international « plan d'utilisation »												
<i>Activité 2.3.1</i> : mener des consultations pour la révision du plan d'utilisation	Coordination et Consultant international « plan d'utilisation »												
<i>Activité 2.3.2</i> : proposer la nouvelle version du plan d'utilisation pour soumission à la 71ème session du comité permanent	Coordination												
<i>Rapport 71ème session du comité permanent</i>	Coordination												
<i>Révision après commentaires et mise à jour avec les résultats de l'inventaire</i>	Consultant international « plan d'utilisation »												

IIIème Partie: DISPOSITIONS Opérationnelles

1. Structure organique

La coordination de la mise en œuvre des activités seront assurées le Secretariat Général de l'Environnement et du Développement Durable. Il fera appel à des assistances techniques (des consultances) avec des expertises sur les sujets à développer. A la date de la soumission l'organigramme officiel du nouveau gouvernement n'est pas encore validé et l'organe de supervision reflètera la nouvelle organisation.

2. Suivi, rapports et évaluation

- (a) *Rapports d'activité du projet* – chaque activité fera l'objet d'un rapport d'avancement de la réalisation des produits du projet.
- (b) *Rapport d'achèvement du projet* - ce rapport doit être remis dans les deux mois suivant l'achèvement du projet.
- (c) *Rapport financier du projet* – ce rapport sera fait par l'agence financière du projet.

3. Budget

Tableau 1 : récapitulatif du budget

		TOTAL
10.	Personnel du projet	
	11. coordinations	12 000,00
	12. Consultants nationaux	
	13. Autres employés	
	14. Experts internationaux	
	15. Consultants internationaux	42 500,00
	19. Total rubrique	54 500,00
20.	Sous-traitance	
	21. Sous-traitance (avec A)	
	22. Sous-traitance (avec B)	
	29. Total rubrique	
30.	Déplacements en mission	
	31. Indemnité journalière	35 500,00
	32. Voyages internationaux	19 500,00
	33. Frais de transport	20 000,00
	39. Total rubrique	75 000,00
40.	Immobilisations	
	41. Locaux	
	42. Terrain	

	43. Véhicules	
	44. Biens d'équipement	20 000,00
	49. Total rubrique	20 000,00
50.	Biens de consommation	
	51. Matières premières	
	52. Pièces détachées	
	53. Combustibles et réseaux d'équipement	
	54. Fournitures de bureau	4 650,00
	59. Total rubrique	4 650,00
60.	Divers	
	61. Imprévus	3 000, 00
	62. Autres (ateliers, entretiens groupes d'intérêts, soumission rapports, communication...)	7 200,00
	69. Total rubrique	10 200,00
70.	Frais de gestion de l'agence d'exécution	3 000,00
	79. Total rubrique	
100.	TOTAL général	167 350,00

3.1. Budget total du projet par activité

Voirannexe I

ANNEXE I:

10 : Personnel du projet

Tableau 2 : *Personnel du projet*

Désignation	Prix unitaire	Quantité	Nombre	Montant en USD
<i>Personnel du projet (traitements données, rapports et organisation et animation ateliers)</i>				
Coordinateur du projet	400	10	1	4 000
Responsable forestier	400	10	1	4 000
Responsable Juriste	400	10	1	4 000
consultant international (révision de la méthodologie)	850	20	1	17 000
consultant international (révision du plan d'utilisation)	850	30	1	25 500
				54500

30 : Déplacement en mission

Tableau 3 : *Per diem et hébergement (inventaire pilote)*

Désignation	Prix unitaire	Quantité	Nombre	Montant en USD
<i>Per diem et hébergement</i>				
Equipe inventaire	30	40	14	16 800
Coordination du projet	30	15	3	1 350
SE COMINT	30	40	2	2 400
Observateur BIANCO	15	35	2	1 050
Collectivité local (Commune, fokontany)	10	35	4	1 400
Securisation équipe (gendarmerie ou police)	20	40	2	1 600
Consultant méthodologie	30	15	1	450
Consultant starmark	30	5	1	150
Manutention (estimation 10 000 rondins)	1	10000	1	10 000
				35 500

Tableau 4 : *Déplacement Terrain*

Désignation	Prix unitaire	Quantité	Nombre	Montant en USD
Location de voiture	100	30	2	6 000

Voyage internationale (starmark)	6 500	1	1	6 500
Voyages internationaux (plan d'utilisation)	6 500	2	1	13 000
Carburant (starmark, expert inventaire, expert plan d'utilisation)	1	800	1	800
Carburant (déplacement coordination projet)	1	1200	1	1 200
				27 500

Tableau 5 : *Déplacement inventaire pilote*

Désignation	Prix unitaire	Quantité	Nombre	Montant en USD
Location de voiture	100	40	2	8 000
Carburant (mission sur terrain)	1	2 000	2	6 000
				12 000

40 : immobilisation

Tableau 6 : *Matériels*

Désignation	Prix unitaire	Quantité	Nombre	Montant en USD
Technologie starmark (15 000 rondins)	78	150	1	11 700
Tester IRIS	400	10	1	4 000
Frais d'expédition				4 300
				20 000

50 : bien et consommation

Tableau 7: bien et consommation

Désignation	Prix unitaire	Quantité	Nombre	Montant en USD
Imprimantes	300	2	1	600
Appareil photo (nicon ou canon)	1200	1	1	1 200
Fourniture	150	1	1	150
disque dure externe	150	1	2	300
Connexion internet	1 400	1	1	1 400
Credit téléphonique	500	1	2	1 000
				4 650

60 : divers

Tableau 8 : Divers

Désignation	Prix unitaire	Quantité	Nombre	Montant en USD
Ateliers	500	1	1	500
Rapports	200	1	1	200
Achats container	400	1	15	6 000
Imprevu	3 000	1	1	3 000
Communication	500	1	1	500
				10 200

70 : frais de gestion

Désignation	Prix unitaire	Quantité	Nombre	Montant en USD
Frais de gestion				3 000

ANNEXE II : BUDGET PAR SOURCE DE FINANCEMENT

Rubriques budgétaires			Source			
			OIBT	Gouvernement Madagascar	Autre(s) Source(s)	Total
10. Personnel du projet	Coordinations	12 000,00	X			
	Consultants international	42 500,00			Banque Mondiale	
20. Sous-traitance						
30. Déplacements en mission	Deplacement inventaire	62 000,00	X			
	Deplacement consultants internationaux	13000,00			Banque Mondiale	
40. Immobilisations	Achat materiel starmark et expedition	20 000,00	X			
50. Biens de consommation		4 650,00	X			
60. Divers	Autres (ateliers, entretiens groupes d'interêts, soumission rapports, communication...)	7 200,00	X			
	Imprevu	3 000,00				

70. Frais de gestion de BNCC REDD + (15% de l'enveloppe budgétaire du projet ventilée par activités)		3 000,00	X		-	
Total			111 850,00		55 500,00	
TOTAL GENERAL						167 350,00